



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : classifications statistiques**

Rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales. Dans son rapport, le Groupe d'expert donne des informations actualisées sur le développement et l'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines. Il rend compte également du travail qu'il a accompli concernant la coordination des activités de classification et la famille internationale des classifications statistiques.

La Commission de statistique est invitée à formuler des observations sur les questions présentées dans le rapport et à approuver la Nomenclature révisée des fonctions de la consommation individuelle (COICOP 2018) aux fins de son utilisation comme norme internationale.

* E/CN.3/2018/1.



Rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales

I. Introduction

1. À sa trentième session, tenue du 1^{er} au 5 mars 1999, la Commission de statistique a chargé le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales de renforcer la coopération dans le domaine des classifications internationales et de veiller à l'harmonisation et à la convergence des classifications de la famille internationale des classifications économiques et sociales (E/1999/24, chap. VII).
2. La famille internationale des classifications économiques et sociales se compose des classifications qui sont reconnues comme des classifications types dans des domaines statistiques particuliers ou multiples et qui ont été examinées et approuvées en tant que lignes directrices par la Commission de statistique ou par un autre organe intergouvernemental compétent sur des questions telles que l'économie, la démographie, le travail, la santé, l'éducation, le bien-être social, la géographie, l'environnement et le tourisme.
3. Le présent rapport donne un aperçu des principales activités menées dans le domaine des classifications statistiques internationales depuis la quarante-septième session de la Commission de statistique, tenue en 2016.

II. Activités menées par le Groupe d'experts depuis 2016

4. Le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales s'est réuni à New York du 6 au 8 septembre 2017 pour examiner un large éventail de sujets, notamment les activités intéressant la famille internationale des classifications économiques et sociales, comme la procédure d'approbation des classifications internationales, les critères à appliquer pour déterminer l'appartenance à l'une ou l'autre des classifications de la famille et la qualité de celles-ci, et les moyens d'améliorer la diffusion sur le site Web de la Commission et l'accès et l'entretien du site. En outre, il a passé en revue de manière plus générale de nouveaux domaines pouvant faire l'objet de statistiques officielles comme l'identité de genre et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'amélioration de la communication avec les utilisateurs de classifications, l'action menée aux niveaux national et régional pour progresser dans l'utilisation des classifications révisées et la bonne gestion des classifications.
5. Un échange de vues s'est tenu sur le rôle du Groupe d'experts vis-à-vis de la Commission de statistique et de la communauté internationale, en particulier ses responsabilités dans le lancement, l'élaboration, l'approbation et l'utilisation des classifications statistiques internationales. Le Groupe d'experts a élaboré et adopté une procédure d'approbation visant à appuyer ces travaux et à promouvoir une meilleure utilisation des pratiques optimales; en effet, la Commission de statistique lui a conféré le rôle d'organe central de coordination des activités qui étaient menées et qui seraient menées sur toutes les classifications statistiques relevant de la responsabilité de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et a décidé que les organismes internationaux

devaient coordonner le lancement de toute activité d'élaboration d'une classification internationale avec le Groupe d'experts¹.

6. Le Groupe d'experts a examiné la composition proposée pour la famille internationale des classifications économiques et sociales, dont les détails seront diffusés sur le site Web actualisé de la Division de statistique. En outre, il a envisagé de diffuser sur son site Web des informations faciles à comprendre sur les pratiques optimales existantes et les documents relatifs aux critères pour aider les organismes régionaux et nationaux de statistique.

7. Le Groupe d'experts a reçu les rapports des sous-groupes techniques chargés de travailler sous sa direction sur des aspects particuliers. Ces rapports ont porté sur :

- La Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) ;
- La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev. 4 ;
- La Classification centrale de produits (CPC), Ver. 2.1.

8. Par ailleurs, le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec des organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et a continué d'appuyer leurs travaux.

9. Les travaux du Groupe d'experts ont été administrés par son bureau, qui s'est réuni régulièrement pour s'assurer du bon fonctionnement du Groupe tout au long de la période considérée et de l'exécution de chaque tâche et pour veiller à ce qu'il reçoive des conseils et des informations sur les questions touchant les classifications statistiques internationales. La composition du Groupe d'experts et de son bureau est présentée dans l'annexe du présent rapport.

III. Travaux des sous-groupes techniques

A. Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle

10. Le Groupe d'experts a reçu un rapport du sous-groupe technique chargé de la COICOP qui a revu la nomenclature et a arrêté la nouvelle version (COICOP 2018).

11. Les résultats de l'examen intégral, notamment les détails de la consultation menée au niveau mondial avec les organismes nationaux de statistique, la collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix et les questions qui avaient été réglées, ont été présentés au Groupe d'experts en même temps que quelques questions supplémentaires à résoudre.

12. Le Groupe d'experts a formulé des avis sur les questions présentées et a approuvé en principe la nomenclature révisée en attendant que des modifications supplémentaires soient faites et que les problèmes rédactionnels soient réglés. Il a

¹ Voir [E/2016/24](#), décision 47/108 b) et c).

félicité le travail du sous-groupe technique chargé de la COICOP, dont la tâche consiste à présent à enquêter sur l'utilisation de la nouvelle nomenclature et l'incidence que sa révision aurait sur d'autres classifications par fonctions de la comptabilité nationale pour déterminer si celles-ci ont besoin d'être révisées.

13. Le texte intégral de la COICOP 2018 est fourni comme document de travail à la Commission. L'introduction contient un résumé détaillé des modifications conceptuelles et structurelles apportées à la nomenclature.

14. La Commission de statistique est invitée à adopter la nomenclature révisée (COICOP 2018) en tant que classification statistique internationale.

B. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rev. 4

15. Le Groupe d'experts a reçu un rapport du sous-groupe technique chargé de la CITI dans lequel le sous-groupe rendait compte des progrès accomplis en ce qui concerne le traitement des producteurs de biens sans usine, notamment l'établissement d'une typologie et d'une méthodologie permettant de recenser ces producteurs. Par ailleurs, il a été demandé au Groupe d'experts d'envisager le traitement des intermédiaires et de réfléchir à la question de savoir s'il ne faudrait pas, par conséquent, réviser la CITI. À l'issue de cet échange de vues, un ensemble de lignes directrices sur le traitement des intermédiaires a été adopté.

16. Les travaux du groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Commission économique pour l'Europe chargé de réexaminer le modèle d'unités statistiques ont été présentés au Groupe d'experts étant donné qu'ils pourraient avoir une incidence importante sur la CITI. La nécessité d'avoir des agrégats de substitution, notamment pour l'économie bleue, a été examinée plus avant, l'objectif étant d'établir des règles qui seraient appliquées lorsqu'ils auraient été élaborés et adoptés.

17. Il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de réviser la CITI Rev. 4 dans l'immédiat et que le sous-groupe technique évaluerait les questions relatives à ses travaux sur les producteurs de biens sans usine et les travaux sur le modèle d'unités statistiques et ferait, à la prochaine réunion du Groupe d'experts, une recommandation quant à la nécessité de réviser la CITI.

C. Classification centrale de produits, Ver. 2.1

18. Le Groupe d'experts a reçu un rapport de la Division de statistiques sur des questions touchant la CPC. On a estimé que, compte tenu des questions qui restaient à régler concernant CITI et de la révision imminente du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) (version 2022) et de la Classification internationale type des produits énergétiques, le réexamen de la CPC n'était pas envisageable à ce stade.

19. Il a été également demandé au sous-groupe technique chargé de la CPC de faire en sorte que la correspondance entre la version 2017 du SH et la CPC soit établie, d'étudier tout autre problème qui pourrait se poser et d'en présenter les résultats, accompagnés de ses recommandations, au Groupe d'experts.

IV. Autres travaux portant sur les classifications internationales

20. Le Groupe d'experts a continué de se concerter et de collaborer avec les dépositaires qui revoient actuellement leurs classifications statistiques, en les conseillant sur les pratiques optimales, en réexaminant les concepts et les principes des classifications internationales existantes et nouvelles, en favorisant l'harmonisation des classifications apparentées, en réexaminant les classifications en fonction des critères régissant l'inclusion dans la famille internationale et en facilitant ou en effectuant lui-même l'examen des classifications, le cas échéant.

A. Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises

21. Le Groupe d'experts a été informé des ajouts et des modifications qui figuraient dans la version 2017 du SH ainsi que des progrès faits dans la mise au point de la version 2022. Il s'est de nouveau interrogé sur la question de savoir comment les instituts nationaux de statistique pouvaient influencer sur le processus d'élaboration du système étant donné que les modifications à apporter étaient suggérées pour l'essentiel par les services nationaux de douane.

22. Il a été convenu que le Secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes et le Groupe d'experts continueraient de renforcer leur collaboration et maintiendraient leurs relations formelles.

B. Classification internationale d'après la situation dans la profession

23. Le Groupe d'experts a été informé des progrès faits par l'OIT au sujet des recommandations issues de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail et des activités menées dans le cadre des préparatifs de la réunion tripartite d'experts de 2018. Un certain nombre de nouvelles normes relatives à divers nouveaux concepts ont été proposées à la place de la version 93 de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) afin de faciliter les nouvelles mesures de l'emploi et du travail. Des solutions nouvelles et novatrices de classification ont été présentées au Groupe d'experts pour examen. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de soutenir l'OIT et de s'associer plus étroitement aux travaux du groupe de travail chargé de réviser la CISP².

C. Classification internationale type des professions

24. À sa précédente réunion en 2015, le Groupe d'experts s'est attaché tout particulièrement à examiner la nécessité de procéder à une révision de la Classification internationale type des professions (CITP) eu égard notamment aux changements touchant les niveaux de qualification et aux autres problèmes structurels

² On trouvera une description plus détaillée du processus de révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession et des questions conceptuelles à l'examen dans le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les éléments nouveaux concernant les statistiques du travail et de l'emploi (E/CN.3/2018/18).

que présente actuellement cette classification. Une recommandation a été faite à l'OIT tendant à ce qu'elle crée un groupe de travail pour l'aider à déterminer la marche à suivre pour la future révision de la CITP. Toutefois, il a été constaté que depuis la dernière réunion du Groupe d'experts où les problèmes cernés au sujet de la classification lui ont été présentés, de nombreux autres problèmes menaçaient à présent la viabilité de la classification. Le Groupe d'experts a recommandé à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail de préconiser une révision intégrale de la CITP afin qu'une CITP révisée puisse être examinée à la Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra en 2023 et être appliquée à la série de recensements de 2025.

D. Autres initiatives concernant les classifications dans lesquelles le Groupe d'experts intervient

25. Le Groupe d'experts a examiné les nouvelles initiatives concernant les classifications statistiques mondiales et régionales ainsi que les travaux entrepris sur les normes relatives aux métadonnées et les systèmes de gestion des classifications qui leur sont associés.

26. Parmi les principaux sujets présentés et examinés, on peut citer les suivants :

- Travaux menés par l'Institut de statistique de l'UNESCO sur un compte satellite de la culture ;
- Mise en service par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ;
- Travaux menés par la CPS sur la question de la régionalisation et de l'adoption des classifications internationales dans la région du Pacifique ;
- Groupe de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les classifications internationales ;
- Travaux menés par l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) sur la question de la régionalisation et de l'adoption des classifications internationales dans les pays africains ;
- Élaboration d'une classification statistique type sur l'identité de genre, les orientations sexuelles et l'identité sexuelle en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande ;
- Classifications du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) ;
- Modèle générique d'informations statistiques (GSIM) et normes relatives aux métadonnées pour les classifications statistiques, y compris échange de données et de métadonnées statistiques ;
- Outil de codage de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse ;
- Statistique de la réduction des risques de catastrophe.

V. Travaux futurs et organisation du Groupe d'experts

27. Le Groupe d'experts a passé en revue les progrès accomplis et les modalités de travail depuis sa réunion de 2015. Il a noté qu'il avait été en mesure de fonctionner

de façon plus cohérente pendant toute cette période grâce à une meilleure communication avec le Bureau de la Commission de statistique et une implication plus étroite dans une grande diversité de dossiers relatifs aux classifications statistiques internationales.

28. Les procès-verbaux des réunions du Bureau et les listes des mesures prises sont distribués aux membres du Groupe d'experts afin de les tenir informés des progrès accomplis dans de nombreux domaines les concernant et d'assurer la transparence du processus.

29. Des explications seront données sur l'élaboration de nouvelles modalités d'examen et de diffusion des questions relatives aux classifications en vue de remplacer les modalités actuelles et de faciliter la détermination des classifications. Les pratiques optimales en matière de classification et les documents relatifs aux critères de classification seront présentés dans un format plus facile à comprendre et mis à la disposition des organismes statistiques régionaux et nationaux.

30. Le Groupe d'experts continuera d'élargir ses domaines de travail à de nouvelles questions de classification statistique, comme les classifications environnementales, la statistique de la réduction des risques de catastrophe, l'intégration des classifications statistiques et géospatiales et l'incidence des métadonnées, entre autres nouveaux domaines de la statistique officielle. En outre, il étudiera les moyens d'utiliser les objectifs de développement durable pour mieux faire connaître son rôle et ses travaux.

VI. Questions soumises pour examen

31. La Commission est invitée à :

- a) Approuver la COICOP 2018 aux fins de son utilisation comme norme internationale ;
- b) Formuler des observations sur les travaux du Groupe d'experts.

Annexe

Membres du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales

Pays

Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Jordanie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman, Philippines, République de Corée, Singapour et Suisse.

Organisations

Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Eurostat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Communauté du Pacifique, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et Organisation mondiale des douanes

Bureau

- Andrew Hancock (Nouvelle-Zélande), Président
 - Alice Born (Canada)
 - Ana Franco (Eurostat)
 - Eva Castillo (Mexique)
 - Severa de Costo (Philippines)
 - Ralf Becker (Division de statistique), membre de droit
-